

# CANAL PSY

N° 23 ♦ Mars-Avril 96

Bimestriel ♦ 15 F

## S O M M A I R E

### Infos Pratiques

Inscriptions aux D.E.S.S. ,  
candidatures au C.F.P. et à F.P.P. 2

### Pratique en libéral

L'exercice de la psychologie  
en libéral :  
entre idéal et désappointements  
*Marie Merle, Jean-Paul Rieu* 4

Objet de luxe ?  
*Marie-France Paquient* 6

De quelques enjeux contre-  
transférentiels  
*Catherine Ménassé,  
Alain-Noël Henri* 8

### Publications

Entretien avec Hélène Hinze  
autour de son ouvrage *La cour* 10

### Être psychologue en...

Comité Consultatif de Protection des  
Personnes qui se prêtent à des  
Recherches Biomédicales  
*Jean-Loup Clément* 11

**Agenda** 13

**Coq à l'âne** 15

### Échos

Compte-rendu du colloque  
« L'intime et l'universel »  
*Bernard Chouvier, Jean Ménéchal* 16

## S O M M A I R E

## Éditorial

La nouvelle équipe de la rédaction de *Canal Psy* prend son rythme de croisière. Non contente de cet équilibre, elle invite une dessinatrice à inventer un environnement pour l'écriture.

Une hirondelle n'annonce peut-être pas à elle seule le printemps, mais les dessins d'Aurélie Desme apportent en ce mois de mars une chaleur agréable, plutôt estivale, au journal, un éclairage tendre et mordant à la fois.

Jeune diplômée d'un D.E.S.S. de psychologie, Aurélie Desme illustrera dossiers et articles régulièrement, se donnant l'occasion de pratiquer l'humour côté sourire et côté caustique. Jean-Marie Charron avait initié cette aventure. Il n'y a pas renoncé, et sans doute verrons-nous entre les lignes de Canal Psy des rencontres dessinées inter-générationnelles.

Vous pourriez d'ailleurs retrouver bientôt réunis ces deux amateurs de plume et de

crayon à l'occasion de la réalisation de recueils des anciens dossiers, aujourd'hui indisponibles pour cause d'épuisement. Nous n'avons pas de date précise à vous donner. Nous ne voudrions cependant pas vous faire languir trop longtemps car la demande est pressante. Aussi, nous imaginons rendre ces dossiers de nouveau accessibles pour la fin de cette année 1996. Encore un peu de patience... Et dire que cela vient du latin *patis* « souffrir »...

L'entreprise d'un périodique est ambitieuse et l'écriture d'un éditorial bien périlleuse pour une première fois. La feuille blanche semblait immense. Cette angoisse de la « page blanche » habite peut-être déjà certains lecteurs, préoccupés par le temps qui passe et qui les rapproche des examens... À ceux-là je voudrais souhaiter patience et courage.

**Catherine BONTE**

### Rattrapage des cours

Semaine du 6 au 11 mai

### Sessions d'examens

Première session du 13 au 25 mai  
 Seconde session du 17 au 29 juin

## Inscriptions aux D.E.S.S. de psychologie

*1* D.E.S.S. de Psychologie Clinique :  
 Options Psychologie et Psychopathologie Cliniques et Psychologie Clinique de la Formation :  
 retrait des dossiers : **2 avril**, dépôt : **20 mai**

*1* D.E.S.S. de Psychologie du Travail  
 retrait des dossiers : **courant avril**, dépôt : **4 juin**

*1* D.E.S.S. de Psychologie Gériatologique  
 retrait des dossiers : **courant avril**, dépôt : **25 juin**

**Renseignements complémentaires  
 au secrétariat de 3<sup>e</sup> cycle : 78.77.23.83.**

### Nouveau D.E.S.S. :

*D.E.S.S. de Psychologie et  
 Psychopathologie Médicales*

Responsable : Professeur Gérard Broyer  
 retrait des dossiers : **10 avril**  
 dépôt des dossiers : **14 juin**

Liste d'admission : 19 juillet

### *Candidats au C.F.P.*

L'inscription au C.F.P. sous-entend un entretien de négociation du contrat. Pour ce faire, il est impératif de contacter directement le secrétariat C.F.P. auparavant par courrier, téléphone ou visite aux heures de permanence.

*1* Pour les personnes demandant une admission par reprise d'acquis, les dossiers doivent être déposés au secrétariat « Contrat de Formation Personnalisée » **avant le 20 juillet**. Son résultat dépend de la décision de la commission pédagogique. Par ailleurs, les entretiens auront lieu du 13 mai au 13 juillet.

*1* Les personnes intéressées et déjà inscrites dans le régime général, devront également contacter le secrétariat C.F.P. dès la rentrée pour un rendez-vous. Les rencontres se dérouleront les premières semaines du mois de septembre.

*1* De même, les étudiants qui seraient refusés à F.P.P. auront la possibilité de s'inscrire au début du mois de septembre, et toujours sous réserve de la décision de la commission pédagogique.  
 Heures de Permanence : 13h30 à 14h30 et de 17h à 19h

### *Candidats F.P.P.*

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **21 juin**. Les résultats seront connus début juillet.

Dès le dépôt de leur dossier de candidature « Formation à Partir de la Pratique », les candidats auront la faculté d'opter en seconde ligne pour le régime général (avec ou sans C.F.P.) : en cas de non-admission à la F.P.P., leur dossier sera alors transmis au secrétariat compétent sans autre formalité de leur part. Les formulaires

## Validations d'acquis

Les formulaires de demande d'admission par reprise d'acquis scolaires ou professionnels sont à demander : au **secrétariat** des cycles concernés aux heures d'ouverture du guichet à la fin du mois de mai, ou **par courrier** contre l'envoi d'une enveloppe 21 x 29,7 cm, timbrée au tarif en vigueur pour un poids compris entre 20 et 50 g, avec le nom et l'adresse du candidat.

**Date limite du dépôt des dossiers : 20 juillet 1996.**

# LA PRATIQUE

## DE LA PSYCHOLOGIE

### EN LIBÉRAL...

Les trois articles de ce dossier ont ceci en commun qu'ils évoquent une dualité. Des « duos » ne cessent d'être présentés pour parler de la pratique en libéral : idéal / désappointement, confort / aventure, cabinet / institution...

La difficulté à franchir le seuil de cette installation illustre judicieusement que la question du choix s'associe à celle de perte : perte d'une sécurité, de repères, d'un travail en équipe... Que gagnerait alors un psychologue à s'installer ?

Ce travail de deuil est finalement souvent évité par besoin économique, par la nécessité d'un travail salarié stable. Ainsi le cabinet et l'institution cohabiteraient dans la pratique

Mais dans ce numéro, il y a des ricochets, de curieux concours de circonstances qui amènent des psychologues à parler de la pratique en libéral et plus loin de la liberté de leur pratique : publication d'un premier roman pour H. Hinze, rencontres avec des artistes lors d'un colloque...

Ainsi au-delà de la nécessité pour le psychologue de travailler, il y aurait aussi celle de se faire plaisir. C. B.



# ... CONFORT OU AVENTURE ?

# L'EXERCICE DE LA PSYCHOLOGIE EN LIBÉRAL : ENTRE IDÉAL ET DÉSAPPOINTEMENTS

L'installation en libéral, pour des raisons historiques probablement – la psychanalyse étant née en cabinet – a souvent exercé une forte attraction sur nos collègues psychologues. Mais évaluer l'effectif de ceux qui franchissent le pas s'avère extrêmement difficile : l'exercice libéral est parfois officiel, mais aussi officieux. En effet, des thérapeutes reçoivent des patients sans pour autant passer par une « déclaration ». Ils attendent pour voir. Certains vont sortir de cet entre-deux, d'autres vont s'y « installer », prenant sur eux de travailler en dehors de la légalité.

Si l'on s'en tient à ceux qui officialisent l'ouverture de leur cabinet, l'ampleur du phénomène reste difficile à évaluer car il n'existe pas de source d'information statistique permettant de savoir combien de psychologues exercent en libéral en France. On peut essayer de s'en faire une idée approximative grâce à la liste professionnelle du Minitel. Ce dénombrement empirique donne un total de 3000 psychologues exerçant en libéral sur le territoire métropolitain.

Cela est à la fois très peu, si on compare cet effectif à celui du corps médical indépendant, mais c'est déjà un nombre important si l'on considère qu'il vient tout à fait étayer dans la réalité, l'idée d'un corps de psychologues accessible au grand public dans une démarche libre et directe.

## UN ACCÈS PROTÉGÉ

La **légalisation du titre de psychologue** par la loi du 25 Juillet 1985 a donné un regain de légitimité à l'ensemble de la profession mais particulièrement aux psychologues libéraux puisque désormais, personne ne peut plus « apposer sa plaque » sans posséder l'un des diplômes qui donnent droit au titre de psychologue. Celui qui passerait outre s'exposerait à des poursuites judiciaires pour usurpation de titre. Rappelons au passage que le titre de psychothérapeute ne fait l'objet d'aucune protection légale. On peut supposer que certains praticiens, installés à l'origine comme psychologues et n'ayant pas obtenu le titre (par un diplôme qualifiant ou par le biais des commissions régionales d'habilitation) ont modifié l'intitulé de leur cabinet, de psychologue en psychothérapeute, pour rester dans le cadre de la légalité. Mais ce phénomène reste probablement marginal.

Bien que cet article ne soit pas consacré à cette question, nous manquerions à nos convictions si nous omettions de rappeler que la loi de 1985 reste très imparfaite puisque ses décrets d'application autorisent des diplômes dérogoatoires

(Diplôme d'État de Psychologue Scolaire et Diplôme d'État de Conseiller d'Orientation Psychologue) de niveau inférieur au D.E.S.S. Il faut néanmoins lui reconnaître d'être une première étape qui assainit la profession et accroît sa crédibilité, tout particulièrement en ce qui concerne l'exercice libéral.

## DU DÉSIR À SA RÉALISATION : L'ÉLABORATION DU PROJET

L'ouverture d'un cabinet fait entrer le psychologue dans la catégorie des travailleurs indépendants. Une réflexion approfondie doit intégrer les éléments actuels, professionnels et personnels du psychologue : a-t-il déjà une activité salariée qu'il gardera ? Quelle est sa situation fiscale, sa situation familiale ? Chaque cas est un cas particulier. Le plus souvent, le maintien d'une activité salariée partielle sera la moyen de faire face aux échéances dans la période de démarrage du cabinet. Au bout de combien de temps l'activité libérale peut-elle être rentable ? Deux ou trois années sont souvent nécessaires mais on voit parfois des cabinets qui « tournent » très rapidement.

L'élaboration du projet portera aussi sur le type des interventions que le psychologue se propose d'effectuer : consultation, examen psychologique, entretien d'aide ou de soutien, psychothérapies, recrutement, formation... C'est toute la question de la compétence du psychologue, de ses motivations, de ses orientations théoriques et méthodologiques. Il est certain que la formation universitaire confère la compétence initiale mais elle ne saurait dispenser de formations complémentaires ou de la formation continue, sous quelque forme que ce soit.

À ces éléments s'ajoute la détermination du lieu d'implantation, vecteur d'une clientèle potentielle. S'installer dans une métropole régionale pléthorique en psychologues installés, n'est peut-être pas le meilleur choix pour un jeune professionnel qui débute... Des villes plus modestes, démunies ou peu pourvues en psychologues libéraux, peuvent offrir de meilleures perspectives. Il faut aussi savoir qu'une fois le cabinet lancé, il n'existe pas de fidélisation de la clientèle – lorsqu'une thérapie est terminée, les gens ne reviennent pas – ni de renouvellement automatique ou régulier.

Le candidat à l'installation doit aussi évaluer l'importance des frais qu'il aura à assumer. Le coût d'une installation est loin d'être négligeable : frais liés au local professionnel, achat du

matériel éventuel (mobilier, équipement de bureau, tests...), avance de trésorerie permettant de vivre avant que les rentrées d'argent ne permettent de dégager des ressources, cotisations sociales obligatoires : U.R.S.S.A.F., C.I.P.A.V. (Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse), Caisse d'Assurance Maladie des Professions Libérales, etc. Sur le plan de la fiscalité, il faut aussi prévoir l'assujettissement à la taxe professionnelle, le paiement de l'impôt sur le revenu avec le choix d'un mode d'imposition. Des cotisations sociales non-obligatoires peuvent s'ajouter pour une meilleure couverture des risques maladie ou accident. Une assurance responsabilité professionnelle est toujours recommandée. Grâce aux démarches entreprises en 1979 par le S.N.P., les prestations des psychologues sont exonérées de la T.V.A. sous certaines conditions. Il est nécessaire, d'une part que leur diplôme professionnel soit orienté vers la psychopathologie ou la psychologie clinique, d'autre part qu'ils effectuent des actes liés à l'établissement d'un diagnostic ou la mise en œuvre d'un traitement. En revanche, « ils devront être soumis au paiement de la taxe lorsqu'ils effectuent, pour le compte d'entreprises, de collectivités ou de particuliers, des actes psychologiques destinés au recrutement et à la sélection de personnels, aux expertises psychotechniques, à l'organisation du travail. »

Précisons que la notion de « traitement psychologique » **ne signifie en rien** que le psychologue clinicien doive, pour entrer dans ce cadre, entreprendre la thérapie sur prescription médicale ou l'effectuer sous contrôle d'un médecin ! L'autonomie technique du psychologue doit rester entière même si certains patients peuvent lui être adressés par un tiers.

Les psychologues, s'ils sont souvent des acteurs du champ professionnel de la santé, n'appartiennent en effet ni aux professions médicales, ni aux métiers paramédicaux. Ils ont d'ailleurs le droit de faire de la publicité. Le cas échéant, ce chapitre devra aussi être pourvu dans le budget d'installation.

Pour couvrir ces dépenses et vivre de son travail, le psychologue va devoir estimer la valeur de son travail de manière à évaluer les honoraires qu'il demandera à ses clients. Il est certain que le coût d'une prestation englobe le temps passé en présence du patient mais aussi un temps variable en dehors de sa présence. L'assurance maladie ne prévoit aucun remboursement des actes effectués par un psychologue libéral. Dans certains cas, il peut arriver qu'une mutuelle accepte de couvrir tout ou partie d'un bilan psychologique ou d'une psychothérapie. Cela reste marginal et quasi confidentiel.

### INDÉPENDANCE ET RESPONSABILITÉ : REPÈRES ÉTHIQUES

La liberté et l'indépendance du psychologue libéral par rapport aux pouvoirs administratifs, juridiques, économiques, lui permettent de mettre en application sa conception du métier, d'être en relation directe avec la clientèle, d'exercer librement ses compétences. Il n'a en principe de compte à rendre qu'à lui-même... excepté à ses clients et au fisc ! Le corollaire de cette liberté, c'est la responsabilité qui lui incombe. Cette responsabilité a de multiples aspects. Par exemple, décider de travailler ou de ne pas travailler avec un client demandeur (personne ou institution), en fonction de ses aptitudes et de ses compétences, suppose que des motifs

d'ordre économique n'interfèrent pas avec cette décision.

La responsabilité s'accompagne d'une insécurité professionnelle : l'absence de clients équivaut, dans un lien direct, à une absence de revenus. Comme on le voit, la question du rapport à l'argent se pose et nécessite que le praticien l'éclaircisse autant que possible.

Ces quelques remarques nous introduisent de plain-pied dans la dimension de l'éthique et de la déontologie professionnelle. Comme à tout psychologue, s'impose au psychologue libéral le respect des règles éthiques en usage dans la profession : la Compétence, la Responsabilité, la Probité, le Respect et le Développement du Droit des Personnes et de leur Dignité (Cf. la **Charte des psychologues** élaborée et adoptée par les organisations professionnelles de l'Europe du Sud). De même, la référence au **Code de Déontologie** est indissociable de l'exercice de son activité (Cf. le nouveau code en cours d'élaboration par des commissions tripartites : A.E.P.U. – S.F.P. – A.N.O.P.<sup>1</sup> et qui fera l'objet de démarches en vue de sa légalisation).

Ces préoccupations doivent être, si l'on peut dire, « encore plus présentes » chez le psychologue indépendant que chez son collègue salarié, dans la mesure où il n'a pas le regard d'une équipe comme tiers et garant de ce qui se passe entre son patient et lui. L'exercice en libéral nécessite un engagement personnel important et l'acceptation d'une responsabilité en son nom propre de sa pratique.

### LE GOÛT D'ENTREPRENDRE

Ouvrir un cabinet de psychologue, c'est être à la fois, au moins au début, chef d'entreprise, standardiste, réceptionniste, caissier, comptable... C'est enfin exercer sa spécialité : être psychologue. La nécessité d'assumer seul ces diverses fonctions implique de s'informer très sérieusement : la brochure sur l'installation en libéral éditée par le Syndicat National Psychologues répond à ce besoin<sup>2</sup>.

Nous aimerions rappeler que, si être déclaré participe au respect de la loi, la légitimité ne s'inscrit pas seulement là mais aussi dans la compétence du thérapeute et celle qu'il peut acquérir. Alors, quand faut-il s'installer ? Il faut sûrement une expérience – de vie... clinique... – avoir pu éprouver la question de l'identité professionnelle. Mais l'expérience ne fonctionne pas comme une garantie. Lorsqu'on a élaboré son projet, vérifié qu'on remplit toutes les conditions, s'installer en libéral, c'est un risque que l'on peut assumer. Pour franchir le pas, il faut sans doute une sacrée dose de culot.

Alors, pourquoi pas ?

**Marie MERLE, Jean-Paul RIEU**  
Délégation Régionale du Syndicat National  
des psychologues, 20 rue Notre-Dame,  
69006 LYON – Tél. 78.24.74.04.

1. Association des Enseignants en Psychologie de l'Université – Société Française de Psychologie – Association National des Organisations de Psychologues.

2. Fiche technique : *L'installation en libéral*, éd. S.N.P.

Ouvrage : Patrick COHEN et Jean-Paul RIEU (sous la direction de), *Les psychologues où sont-ils, que font-ils ?*, éd. S.N.P., Paris, 375 p.

# OBJET DE LUXE ?



Plus de vingt ans de service public et décider un jour de tenter de faire l'expérience de l'exercice en libéral comme psychologue, cela respire l'aventure et donne quelques maux de ventre... Le risque inhérent à l'ouverture (ou aventure) d'un cabinet y compris celui qu'on prend d'investir à perte au moins dans un premier temps, donne une tension particulière au travail

et à la rencontre... J'y travaille à temps partiel et ce cadre du privé crée un fantasme de fils unique particulièrement choyé, sans tiers comme la Sécurité Sociale, sans autre interlocuteur ou sans rivaux à croiser dans la salle d'attente. Une patiente me disait : « en privé j'ai pensé que je serai mieux écoutée, mieux soignée »... Les fantasmes préalables parfois partagés par le thérapeute vont toujours conditionner le contrat qui va être passé.

Le cadre est commercial et artisanal. Il peut réactiver pour le psychologue qui s'installe un certain nombre d'angoisses de type phobique par exemple, quant au client qui va faire intrusion dans un espace privé ou quant aux échéances des différentes charges à payer... En privé, la question de ce qu'on marchand est sans doute plus aigüe, ainsi quand on ne peut garantir la disparition du symptôme. Serions-nous alors juste marchand d'illusions ou d'orviétan ?

Autre différence par rapport au public : le fantasme d'objet unique peut être excité par l'absence du client de remplacement avec des idées de perte alors que dans le contexte public c'est loin d'être le cas : les appels y sont multiples et un patient enfant ou adulte est très vite remplacé par un autre... Le travail de deuil peut en être endommagé et on pense plutôt à être un parent de famille nombreuse parfois un peu débordé. Pour le service public et par définition la notion de prise en charge est une idée centrale de part les

textes : on est censé être à disposition de la population. Celle-ci en profite, parfois même en abuse.

En échange de son dévouement le psychologue peut ignorer le type de dépendance que cela va induire, peut-être parce qu'il est lui-même protégé et assuré de part son statut de fonctionnaire ou assimilé de la paye à la fin du mois, un monde partagé dirait la psychanalyste Jeannine Puget.

Chez les psychologues qui s'installent on retrouve souvent l'idée que le cabinet libéral est un enfant merveilleux et je m'aperçois que je n'échappe pas à la règle en parlant de mon expérience même si je pense que le travail en privé peut aussi avoir des effets pervers : risque de séduction et de lieu clos si aucun travail avec des tiers ne se fait.

Ayant décidé de faire commerce, j'ai bien sûr fait le tour des généralistes de quartier pour me présenter, avec peu d'effets il faut bien le reconnaître : un psychologue est toujours étranger à la pratique médicale et les médecins pourtant bienveillants ne semblaient pas comprendre mon intérêt pour les choses psychiques. Après ce premier temps il faudrait sûrement reprendre cette question avec eux mais d'une autre manière...

Alors quelle clientèle ? Premier étonnement, je verrai arriver des gens à petit budget. Je pense d'abord qu'ils sont mal orientés qu'il faut les renvoyer aux C.M.P. ou aux psychiatres jusqu'au moment où je réalise qu'ils ont juste réactivé en moi un vieux réflexe du public (sollicitude, soutien...) et je les accepte quitte à modifier quelque peu après discussion la fréquence des consultations et exceptionnellement mes tarifs (ce dernier point me semblant trop compliqué). Deuxième surprise : ils ne sont pas tous névrotiques et prêts à un travail psychique ; des personnes arrivent en état de grande souffrance parfois dans un état traumatique ou prêts à décompenser.

Pour certains je dois prendre la responsabilité de les orienter sur une consultation psychiatrique. D'autres ne souhaitent pas investir dans un travail un peu long et même si on peut le regretter pour certains, ils ne viendront que quelques consultations.

Les demandes sont multiples et très diversifiées : c'est le jeune homme qui craint de ne pas supporter le service militaire ou celui qui n'arrive plus à poursuivre ses études ; c'est un adulte psychotique qui vient réclamer un examen psychologique pour la C.O.T.O.R.E.P. (Commission Technique

d'Orientation et de Reclassement Professionnel) car il veut retravailler ; c'est une femme qui veut parler d'un inceste ; des parents qui consultent pour un enfant insupportable ; un couple qui s'inquiète de ce qui se passe dans leurs interactions.

Quelques personnes demandent d'emblée une psychothérapie (je fais des psychothérapies analytiques en face à face) d'elles-mêmes ou sur indication, envoyées par un collègue ou un médecin mais pour la plupart après des entretiens préliminaires (généralement trois). Il nous faudra trouver, créer le dispositif du travail soit avec moi soit avec quelqu'un d'autre (travail individuel, groupal, en famille, en couple...)

Je me suis étonnée aussi du peu de demandes concernant les enfants, quand aucun remboursement n'est possible, un peu d'ailleurs comme venant en écho au peu d'enthousiasme manifesté par les psys pour recevoir des enfants en privé... Ce constat partagé par des collègues, je crois, n'a pas été étudié. Payer un soin psychique pour un enfant n'est pas le même mouvement que payer pour soi. Un père me disait qu'il payait déjà beaucoup pour son fils en difficulté en le mettant en école privée, en lui payant des activités, comme si l'enfant le pompait à l'intérieur de lui-même...

Un autre père d'enfant de divorcés accepte de se déplacer de loin pour parler de son fils mais refuse la consultation... Comme si le parent avait la perception qu'il devait être soutenu dans sa fonction (cf. par exemple les Allocations Familiales) mais me payer pour... surtout s'il mesure mal une souffrance qui peut le remettre en cause mais qui aussi suppose d'abord de la reconnaissance par l'adulte que l'enfant a une intériorité psychique (cf. l'historique de la représentation de l'enfant à travers les siècles).

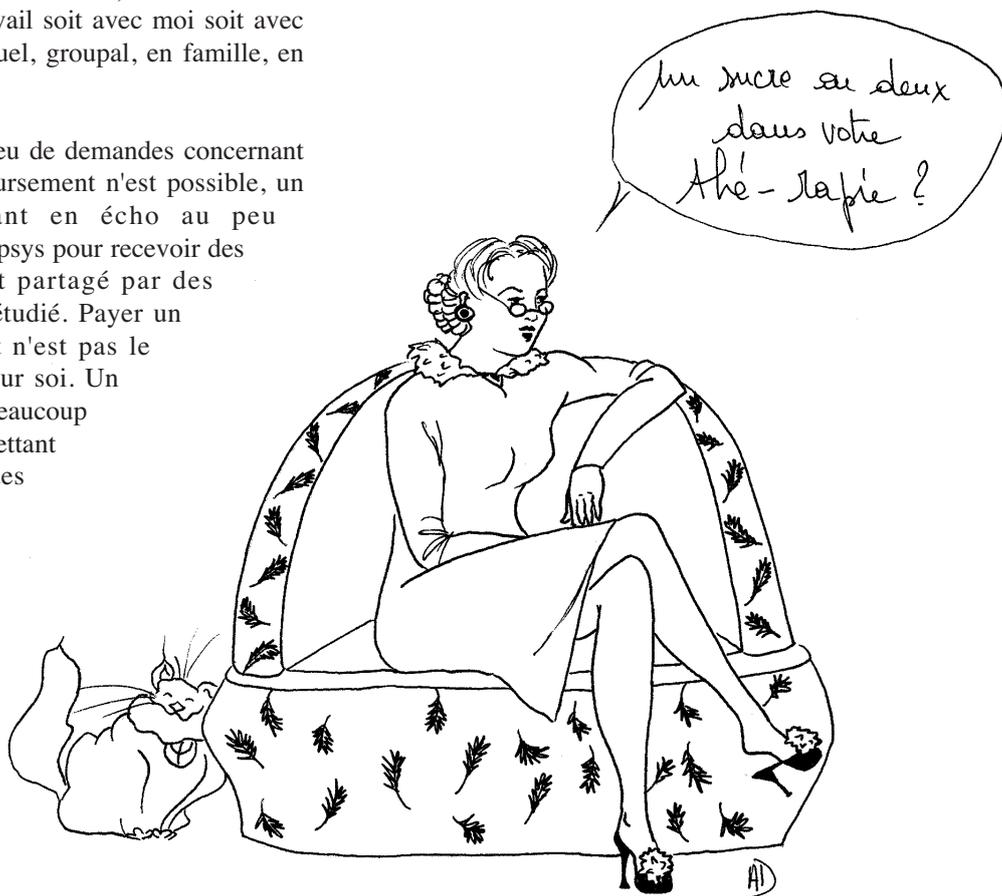
Régulièrement je m'interroge sur l'investissement de ce petit groupe de patients en privé. J'ai fait mon deuil d'en vivre car sur Lyon, la concurrence est forte (en dehors des grandes villes, cela semble plus facile) et il faut sans doute être dans un groupe d'appartenance qui fonctionne comme un réseau. En tant que psychologue il est très risqué d'ouvrir, sans autre temps comme salarié ou formateur ; mais malgré les difficultés rencontrées, je prends beaucoup de plaisir à cette partie de mon travail qui relance en moi les questions endormies par un travail de vieille routière (j'allais écrire rentière...) du service public. Même si celui-ci m'a donné un premier temps d'expériences très étayées par les collègues et le travail en groupe.

Je me dis que ce cabinet libéral est devenu comme mon luxe au sens d'un objet artisanal ou rare et précieux, un objet

non nécessaire dont on peut se passer mais qui a aussi sa fonction. Chaque cabinet libéral a ses histoires qui dépendent de la réalité interne ou externe de chacun. Il serait dommage que la réalité externe actuelle décourage les psychologues de soutenir leur place dans une pratique qui reste passionnante.

**Marie-France PAQUIENT**

psychologue clinicienne



## Prochains dossiers de Canal Psy

Les stages

G

Psychologie et professions de santé

G

L'insertion professionnelle  
des étudiants en psychologie

*Envoyez vos contributions au journal.*

# DE QUELQUES ENJEUX CONTRE-TRANSFÉRENTIELS

**E**xercice libéral et exercice en institution : antithèse facile, mais trompeuse si l'on ne précise pas ce qu'on compare. Tels psychologues installés comme formateurs indépendants et facturant leurs services à des institutions pour des contrats relativement importants (et parfois plus stables que bien des emplois à durée déterminée) peuvent ne différer de certains vacataires salariés que par le statut juridique de leur rémunération.

Inversement de nombreux thérapeutes en institution, juridiquement salariés, ont négocié une indépendance et une extériorité par rapport à la vie institutionnelle qui autorise une pratique très proche de l'exercice en cabinet ; et plus nombreux encore sont les « intervenants extérieurs » salariés pour des missions de supervision, d'analyse institutionnelle ou de régulation d'équipe. Statut juridique, statut économique, et statut symbolique ne se recouvrent donc pas toujours.

Même à position équivalente, la comparaison peut conduire à des conclusions différentes selon qu'il s'agit par exemple d'examens psychologiques, de demandes ponctuelles d'aide psychologique, de psychothérapie ou de formation, ou *a fortiori* d'une des multiples combinaisons de ces fonctions qui peuvent remplir la semaine d'un même praticien. Encore, parce que nous en ignorons tout, laisserons nous ici de côté la pratique de la psychologie en milieu industriel et tertiaire marchand.

L'impossibilité d'un tableau exhaustif incline à viser plutôt une grille d'analyse théorique. Aussitôt surgit la notion de cadre. Les praticiens la réduisent souvent à l'ensemble des concomitants matériels et spatio-temporels de la pratique, et aux stipulations contractuelles qu'ils ont eux-mêmes édictées : assez loin donc de sa valeur conceptuelle initiale (l'invariant du processus). À vrai dire, ils en parlent surtout quand ils l'estiment attaqué – par l'autre évidemment, à la rigueur par leurs propres passages à l'acte. Et l'on voit alors qu'au moment même où ils évoquent les mises en cause de ce « cadre externe », ils parlent en fait de leur cadre interne, et plus précisément des pare-excitations qui les protègent des aléas du contre-transfert.

Nous considérerons donc les variations du cadre externe en tant seulement qu'elles affectent (avec de considérables variations selon les personnes) les conditions structurelles des processus transférentiels et contre-transférentiels. Nous nous en tiendrons ici aux seconds. Et nous noterons d'autre part au préalable que la psychanalyse tiendra une grande place, quoique non exclusive, dans cette réflexion, non seulement parce que le lecteur a déjà compris qu'elle nous fournit le gros de nos références théoriques, mais aussi parce que, sur le terrain des pratiques, l'exercice libéral est littéralement hanté par le modèle d'inscription sociale de la psychanalyse, y compris et parfois plus encore pour ceux qui se recommandent d'autres appartenances.

**U**ne première série d'éléments entrent puissamment en résonance avec des thèmes de castration, dans une opposition (qui, selon les personnes, peut jouer dans les deux sens) entre la dépendance infantile vis-à-vis des objets parentaux réels et l'identification à la position parentale elle-même. Pour les uns, le cocon du cabinet évite le risque des jeux de rivalité et de séduction dont l'institution est le redoutable théâtre. Pour d'autres, plus nombreux, c'est l'accès à l'exercice libéral qui fait effet de rituel initiatique très semblable dans sa forme à ceux de la sortie d'adolescence : fierté et culpabilité de s'approprier un espace à soi ; inquiétude de s'aventurer dans la supposée jungle des rapports marchands, souvent symbolisée par des rapports ésotériques avec le fisc et l'administration ; fierté et culpabilité d'un rapport à l'argent plus risqué pour soi et aussi plus dur à l'égard des « objets » de pratique ; fierté et terreur de se retrouver « sans filet », seul comptable et seul juge d'éventuelles erreurs qu'on fantasme mortelles pour ceux qui se remettent entre nos mains.

Pour ceux qui reçoivent des enfants, c'est souvent le rapport aux parents qui condense cet effet d'épreuve initiatique : comme si les recevoir en son nom propre, et nom en tant que représentant d'une puissance sociale par essence gigantesque, c'était être à la merci d'un flagrant délit d'imposture, imposture de se présenter soi-même en parent des parents. Inversement, recevoir des enfants est souvent un

moyen terme pour débiter, comme si c'était être encore enfant, et par là faire preuve d'une prétention moins démesurée, quitte quelques années après, la confiance en soi mieux armées, à les remplacer progressivement par une clientèle d'adultes. Bien entendu une telle distribution fantasmagique est sans corrélation aucune avec une quelconque « échelle de difficulté » objective.

Ces connotations d'épreuve de castration rendent un retour dubitatif sur ce que recouvre souvent l'invocation d'une « fonction tierce » de l'institution. Vertueuse couverture théorique : mais cette supposée triangulation ne masque-t-elle pas l'appel panique, contre un objet de pratique devenu persécuteur, à un objet protecteur, le plus souvent un supérieur hiérarchique, dont la nature « paternelle » mériterait au minimum analyse plus approfondie ? On sait l'aptitude de l'institution à s'offrir comme surface de projection à des fantasmes clivés de persécution et d'idéalisation... fantasmes que la solitude du cabinet prive parfois cruellement de destinataire.

Et pourtant, l'institution opère bien comme tiers, non quand on l'en supplie comme une divinité, mais dans le silence de la quotidienneté, par l'intrication de ses multiples acteurs (administration, hiérarchie, collègues de la même ou d'autres professions, objets de pratique), avec tout ce que cela implique d'alliances et d'antagonismes, de gêne aux entourures et de sécurité dans le jeu d'équipe, de blessures narcissiques et de complaisance dans un moi idéal collectif. Et là aussi le sens peut s'inverser, le cabinet s'associant à une tentative de repli sur une relation exclusive à un « objet à aider », vis-à-vis duquel on rêve de monopoliser la toute puissante sollicitude d'une mère sans défaut.

Une autre série de différentiateurs module les possibilités de transposition, dans la pratique du psychologue, de la « règle d'abstinence », et, par là, la nature même de sa pratique. L'exercice libéral réduit en effet presque à néant les possibilités d'intervenir dans la réalité de l'objet de pratique ; son environnement familial, scolaire, ou social, ses conditions matérielles de vie, échappent radicalement. Alors qu'en institution, ces possibilités d'intervention, même réduites, sont en général encore assez consistantes pour entretenir une croyance dans sa propre puissance sur la réalité (vite justifiée en devoir d'intervention), fût-ce en faisant jouer le réseau global des institutions médico-socio-pédagogico-judiciaires. Plus radicalement, font défaut en cabinet les sources même d'information sur cette réalité. On ne sait en gros des gens que ce qu'eux-mêmes en disent, et les informations d'origine latérale apparaissent même vite comme parasitaires.

La pratique en institution est donc compatible avec un jeu d'alternance ou de compromis, plus ou moins limpides, entre des enjeux fondamentaux qui sont pourtant plus souvent contradictoires entre eux que synergiques : mission publique

de régulation sociale au nom d'un modèle de « santé psychique » cohérent avec les modèles sociaux dominants (et le cas échéant rhabillé en « demande » implicite ou inconsciente, interprétée à partir de la demande explicite ou de l'absence de demande exprimée) ? « vente » d'un service déterminé par la demande explicite ? aide au processus d'élaboration fantasmagique du sujet sans parti pris sur ses décours et ses aboutissements ?

L'exercice libéral rend pratiquement impossible la dominance du premier de ces enjeux, ce qui peut plonger les uns dans un sentiment d'impuissance insupportable, et donner aux autres une rassurante protection contre la « tentation de la réalité ». En revanche il exacerbe la contradiction entre les deux dernières, puisque la « demande » explicite est bel et bien une demande économiquement solvable dont dépend la survie du praticien. De ce point de vue, la loi de l'offre et de la demande n'est pas moins impitoyable pour les psychologues que pour quiconque, et la croyance dans les vertus du triptyque « frustration-régression-transfert » est bien fragile face à la rareté... de la demande.

Cette ligne de partage est directement héritée des deux sources de la médecine aliéniste – médecine d'asile et médecine de ville. Alors que la distinction s'est estompée pour la psychiatrie contemporaine avec la socialisation de la médecine de ville (remboursement des soins) d'une part, et d'autre part la dilution des contours de l'hôpital psychiatrique du fait de la sectorisation, elle reste pour les psychologues en pratique libérale gelée par l'exclusion des actes de la nomenclature de la sécurité sociale.

Ces conflits d'allégeance à des enjeux sociaux culturellement déterminés se déclinent aussi, pour le praticien, dans le registre des sources de légitimité. De quoi suis-je institué, et de qui me sens-je autorisé à me recommander ? de mon diplôme ? de mon embauche ? d'une allégeance à une mouvance, qui peut n'être que subjective, ou peut-être entérinée par un rituel plus ou moins exigeant d'affiliation à une organisation ? Là encore l'appartenance institutionnelle peut être pour un psychologue le théâtre d'un conflit de légitimité, le plus souvent entre la hiérarchie (le payeur) et les objets internes du praticien (ses maîtres ou la communauté de ses pairs). En exercice libéral en revanche, il est seul avec ses objets internes idéalisés, qui ne sont pas forcément les plus faciles à satisfaire. Et c'est peut-être bien, finalement, ce qui en fait l'ultime spécificité : cette solitude peuplée d'ombres que peu de circonstances externes viennent masquer, et où travaille en toute nudité la question des positions identificatoires qui ont conduit chacun à revendiquer cette place-là.

**Catherine MÉNASSÉ**  
**Alain-Noël HENRI**

psychologues, psychothérapeutes

# Premier roman

**L**e monde de l'enfance vu, senti, entendu, touché et parlé par Zave est une histoire douce-amère. Hélène Hinze propose dans son premier roman un voyage et peut-être aussi une illustration sensuelle de concepts de la psychologie. Diplômée du D.E.S.S. de psychologie et psychopathologie cliniques, Hélène Hinze exerce en tant que psychologue à l'Éducation Nationale, comme vacataire au S.I.M.E.F., et comme formatrice. Hélène Hinze sort des sentiers battus, et écrit « tout haut » ce que d'autres collègues écrivent parfois « tout bas » en quatinimi...

## Canal Psy : comment avez-vous vécu ce moment d'écriture de *La Cour* ?

Hélène Hinze : je l'ai écrit en plusieurs fois. Je n'arrive pas à écrire chez moi, j'ai donc écrit en louant des maisons, des gîtes... par périodes de 15 jours. J'ai fait cela trois ou quatre fois. Les gens qui écrivent trouvent cela très court... Je ne pouvais pas écrire chez moi car les rituels en place ne laissent pas la place à une introspection ou à un silence (comme le dirait Marguerite Duras). J'ai donc eu besoin de m'isoler dans un contexte très différent du mien pour avoir accès à ce que j'avais envie, besoin d'exprimer à ce moment-là. Plus tard, il y a eu un travail de réécriture assez long. J'ai soumis l'écrit à un lecteur qui a lu avec bienveillance et a suggéré des pistes de correction. La difficulté dans la réécriture a été de trouver le même ton du début à la fin. J'ai « galéré » jusqu'à réussir à trouver ce ton... Mais cela, ce n'est pas le premier jet...

## Canal Psy : c'était un « premier jet » douloureux ?

H. Hinze : c'est à la fois difficile et très jubilatoire. C'est un peu comme dans les autres activités de création, quand on arrive, quand j'arrivais à exprimer quelque chose que je voulais ou à m'en approcher, c'était très jubilatoire. Le processus en lui-même n'est pas jubilatoire, il y a des moments douloureux. Cela dépend aussi de ce qu'il y a à exprimer.

## Canal Psy : comment avez-vous rencontré Zave, l'héroïne de votre roman ?

H. Hinze : d'une part, je suis psychologue dans l'Éducation Nationale, j'ai rencontré beaucoup d'enfants de cet âge, ayant entre 3 et 6 ans. Ils m'ont dit beaucoup de choses sur leurs situations,

leurs positions et la façon dont ils les vivaient et je me suis abondamment servie de ce matériel. D'autre part, je pense d'ailleurs que ça se sent dans le livre, il y a aussi une connotation autobiographique. Ceci dit, je suis comme tout le monde, j'ai très peu de souvenirs de cette période et sans le matériel recueilli sur plusieurs années, je n'aurais pas pu en venir à bout.

## Canal Psy : cette histoire de Zave, comment a-t-elle été reçue par vos lecteurs ?

H. Hinze : quand je l'ai écrite, j'ai trouvé que c'était une histoire plutôt difficile... Par moments, je l'ai même aérée volontairement en faisant des passages plus détendus entre la petite fille et son milieu. Ma première grande surprise a été que des gens me disent que c'était une histoire facile à lire, plutôt drôle et agréable. Il y a quand même une grande partie des lecteurs qui ont trouvé les relations entre cette petite fille et sa mère très dures, très cruelles et il me semble que ça s'approche plus de ce que je voulais écrire.

La plupart m'ont dit que l'histoire a fait surgir leurs propres souvenirs par flashes, même chez ceux qui ne se reconnaissent pas dans le contexte. Certains m'ont téléphoné ou abordée en ayant envie de me parler de leur propre enfance. Ils avaient retrouvé des sentiments de leur propre enfance qu'ils n'avaient pas ressentis depuis. Ça m'a fait plaisir. Ce qui m'a étonnée, c'est cette espèce de voile dont les lecteurs ont parfois recouvert l'histoire en gardant son aspect superficiel ; alors que d'autres l'ont trouvée hyperréaliste, horrible, les mettant dans une situation difficile, ne sachant pas pour qui prendre parti : l'enfant ou la mère ?

## Canal Psy : entre ce moment d'écriture, et ces moments de retour, est-ce que vous vous y retrouvez ?

H. Hinze : oui. Ça a d'abord été un moment exceptionnel quand les éditions Passe-Rêve m'ont téléphoné pour dire que mon manuscrit avait été sélectionné. Après la première séance de signatures, je me suis rendue compte que mon rêve, qui avait été le mien pendant des années se concrétisait et qu'en fait, ce n'était que ça... Ce n'était pas plus que ça. Je ne sais plus qui a dit : « Il y a deux choses terribles dans la vie d'un être humain, la première c'est d'avoir un rêve, la deuxième c'est de le réaliser. » C'est comme un deuil. Quand c'est fini, écrit, réalisé, il faut trouver autre chose. Une fois que c'est accompli, c'est fini, ça échappe...

## Canal Psy : d'où le projet d'un prochain livre ?

H. Hinze : oui, je pense que c'est comme cela que ça s'enclenche...

Propos recueillis par  
Catherine BONTE

Hélène Hinze, *La cour*. Éd. Passe-Rêve Éditeur, Lyon, 1995, 127 p., 85 F.

### **Passe-Rêve Éditeur**

Passe-Rêve Éditeur s'est engagé dans l'aventure éditoriale depuis septembre 1992. Fondée par un enseignant de l'Université LUMIÈRE-Lyon 2, Serge Revel, une libraire et des étudiants de licence et maîtrise de Communication-Édition, cette maison veut privilégier la qualité dans ses choix éditoriaux (roman, nouvelle), découvrir de nouveaux auteurs... Elle a créé un prix littéraire : le prix Libre-Lire, décerné en juin.

## **Comité Consultatif de Protection des Personnes qui se prêtent à des Recherches Biomédicales**

La recherche médicale appliquée à l'être humain a fonctionné sans réglementation précise jusqu'à la promulgation de la loi du 20 décembre 1988 intitulée : « *Protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales* ». Cette loi résulte d'une proposition de deux sénateurs, Claude Huriet et Franck Sérusclat, respectivement médecin et pharmacien. Les auteurs souhaitaient réglementer et organiser les modalités de la recherche appliquée sur la personne malade ou en bonne santé dans un souci de transparence et de contrôle de cette pratique. Il est à noter que la loi fait référence dans son intitulé à la « *protection des personnes* » avant même l'organisation de la recherche.

Cette loi concerne « *les essais ou expérimentations organisés et pratiqués sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales* ». Il s'agit donc de toutes les recherches débutantes ou un peu avancées pour lesquelles les médecins souhaitent confirmer leurs hypothèses pour l'amélioration de l'état de santé d'un malade ou bien de savoir si tel produit pharmaceutique est bien assimilé par l'organisme, par exemple ; il s'agit dans ce dernier cas de tester le produit sur un sujet sain.

La loi a étendu, à partir de 1994, son champ d'action « *aux sciences du comportement humain* » et aux recherches « *en psychologie* ». Il n'est pas aisé de définir précisément les limites de la recherche comportementale. Dans son rapport sur l'éthique de la recherche dans les sciences du comportement humain (14 octobre 1993), le Comité Consultatif National d'Éthique précise que « *parler est un*

*comportement* » et que la « *dénomination sciences du comportement humain n'exclut pas les disciplines cliniques, telles que la psychologie d'inspiration analytique* ». Voilà donc le champ des recherches en psychologie largement ouvert.

La loi prévoit la création, dans chaque région, de Comités Consultatifs de Protection des Personnes qui se prêtent à des Recherches Biomédicales (C.C.P.P.R.B.) Cinq comités dans la région Rhône-Alpes ont débuté leur travail dans le premier semestre 1991.

Les C.C.P.P.R.B. comprennent huit collèges. Les douze membres titulaires (et douze suppléants) sont nommés pour six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans. Leur candidature est proposée par les instances universitaires, hospitalières et professionnelles à la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.R.A.S.S.) qui procède à un tirage au sort.

Collège 1 : quatre personnes « *qualifiées en matière de recherche médicale* » dont au moins trois médecins.

Collège 2 : un médecin généraliste.

Collège 3 : deux pharmaciens dont au moins un exerce dans un établissement de soins.

Collège 4 : un infirmier.

Collège 5 : une personne « *qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique* ». (C'est à ce titre que je siége dans un C.C.P.P.R.B.).

Collège 6 : une personne « *qualifiée en raison de son activité dans le domaine social* », (travailleurs sociaux ou représentants d'associations)

Collège 7 : un psychologue.

Collège 8 : un juriste (magistrat,

avocat, enseignant à l'université de droit).

Le quorum requis est la présence de la moitié des membres pour qu'un avis soit rendu. Toutefois, l'obligation est la présence minimum de quatre membres des collèges 1 à 4 et deux membres des collèges 5 à 8. Les avis sont pris à la majorité relative des présents. Il y a donc d'emblée une disproportion parmi les membres du comité. Les représentants de la recherche et de la médecine forment le double des autres collèges. Cette mesure pèse lourd sur le fonctionnement du comité où les représentants des disciplines non médicales se trouvent toujours en minorité.

Le rôle du C.C.P.P.R.B. est de rendre un avis sur les protocoles de recherche qui lui sont présentés. En effet, tout chercheur est tenu, avant d'engager une expérimentation, de soumettre son projet à un C.C.P.P.R.B. Les sanctions pénales sont lourdes pour celui qui s'y soustrait : « *Un an d'emprisonnement et 100 000 francs d'amende* ».

Le C.C.P.P.R.B. rend son avis sur les « *conditions de validité de la recherche au regard de la protection des personnes* » et « *la pertinence générale du projet* ». Il étudie les objectifs de la recherche et sa méthodologie. Il porte un regard attentif et critique sur l'information des personnes et sur le recueil du consentement de leur participation à une recherche.

La première difficulté à rendre un avis favorable qui tienne compte de la protection de la personne réside dans le fait que les enjeux financiers provenant en particulier de l'industrie

pharmaceutique sont très importants ; en effet, cette dernière engage préalablement des sommes d'argent considérables pour que les expérimentations soient réalisées. La seconde est le fait que ce sont les mêmes personnes (au sens d'avoir les mêmes fonctions) qui proposent des recherches et celles qui siègent dans le C.C.P.P.R.B. Un délicat compromis est donc toujours à trouver entre la nécessité d'organiser une expérimentation et celle de protéger la personne qui s'y soumet. Il est en effet facile (si l'on n'y pas pas garde) de ne pas considérer la personne malade

L'information des personnes est un objectif primordial. En effet, un consentement *libre et éclairé* ne peut être donné que si les informations concernant un essai sont rédigées dans un langage clair et précis. Il n'est pas question de passer sous silence les effets secondaires d'une médication (et ils sont nombreux) ou bien des contraintes telles que des journées d'hospitalisation ou un séjour en chambre stérile. De même, la notice d'information pour des enfants doit être écrite dans un langage qui leur soit accessible. Un enfant, bien qu'il soit mineur, doit pouvoir refuser de

protocole. Il est difficile de faire admettre aux scientifiques et aux médecins que des questions sur l'intimité de la personne peuvent provoquer des réactions néfastes chez elle.

À titre d'exemple, je rapporte ici l'enquête menée auprès des étudiants en première année de psychologie et d'autres disciplines en mai 1995. Cette recherche, initiée par des médecins épidémiologistes, et non par des psychologues avait pour objectif de recueillir des éléments sur l'adaptation des étudiants à l'université. Recherche sur le comportement, donc. Le questionnaire était remis aux étudiants lors d'une séance de Travaux Dirigés (et notamment concernait un groupe que je dirigeais). Les questions portaient (entre autres) sur le fait d'avoir ou de ne pas avoir de relations sexuelles, de fumer ou non du cannabis, etc. Une question rédigée ainsi : « *Est-ce que votre père s'intéresse à vous ?* » a été immédiatement connotée par plusieurs étudiantes sur un mode sexuel et incestueux.

Mon opinion est qu'un chercheur n'a pas le droit de poser une question d'une telle amiguïté et de provoquer une telle intrusion chez une personne. Je pense qu'un psychologue aurait proposer une formulation telle que : « *Pensez-vous que votre père porte de l'intérêt à vos activités ?* ». Il semble que c'était le but de cette question et si ce n'était pas le cas, c'était encore plus grave de faire violence à des personnes qui ne réclamaient pas qu'on leur pose des questions sur leur vie privée.

En conclusion, la loi oblige à une transparence quant à l'organisation de la recherche scientifique. Il est à noter que l'intitulé sur la *protection des personnes* interroge contre qui ou contre quoi faut-il protéger les malades. Pourtant, il n'est pas question d'avoir une position de principe pour ou contre la recherche. Néanmoins, la vigilance s'impose pour que tous (médecins, malades et plus largement la collectivité) en tirent des bénéfices, si toutefois cela est conciliable.

**Jean-Loup CLÉMENT**

Psychologue

Vice-Président du C.C.P.P.R.B. Lyon

Centre Léon-Bérard

Chargé de cours à l'Université

LUMIÈRE-Lyon 2



comme sujet (d'ailleurs l'expression populaire, lorsqu'il s'agit d'expérimentation, est le terme *cobaye*) de sa propre histoire et de sa maladie.

Le rôle des psychologues est de proposer des modifications sur la méthodologie pour tenter de limiter les contraintes du malade. Je pense, par exemple, à une expérimentation sur la douleur dans un cas de cancer. Le médecin proposait de tester un médicament contre un placebo (substance inactive). Le C.C.P.P.R.B. a estimé qu'il n'était pas acceptable que des malades souffrent inutilement et a imposé que ce médicament contre la douleur soit testé par rapport à un autre médicament déjà existant.

participer à une recherche, en toute connaissance de cause.

Une autre donnée qui prête à débat et réflexion est celle des questionnaires dits de *qualité de vie*, annexés à certains protocoles de recherche. Aux dires mêmes des médecins qui les proposent, cela devient une coutume que de proposer ces questionnaires aux malades pour tenter de leur montrer qu'ils s'intéressent à leur vie (psychique ?), par opposition à une centration unique sur leurs symptômes physiques. Or ces questionnaires reprennent des paramètres sur la sexualité, l'angoisse, la dépression, la vie affective, etc., qui sont à considérer comme une recherche comportementale. Bien souvent, les objectifs, la méthodologie, l'exploitation des résultats ne sont pas décrits dans le

# A G E N D A

## LYON ET REGION

**Colloque sur l'œuvre de Michel de M'Uzan**, samedi 13 avril, organisé par le C.E.P.S. (Cercle d'Études Psychanalytiques des Savoie) et l'Association Grenobloise de Psychanalyse. Lieu : Centre des Congrès de l'Impérial Palace, 32 av. d'Albigny, ANNECY. Tarifs : 350F, étu. 150F, sur place + 50F. *Rens.* 79.60.30.57 - *Fax.* 79.85.68.48.

**Comment rendre vos collaborateurs dépendants et inefficaces ?** par Jean-Jacques CREVECŒUR, physicien, philosophe et pédagogue de formation, mardi 16 avril de 17h15 à 19h30, organisé par la Groupe Espace Rencontres, Maison des Ressources Humaines d'Eybens, 8 rue du Château, 38320 EYBENS. Lieu : même adr. Tarif : 301,50F. Inscription avant le 31 mars. *Rens.* 76.25.80.24. - *Fax* 76.25.80.33.

**Interdisciplinarité de la décision**, par Edgar MORIN, philosophe, Professeur à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, mardi 16 avril à 19h, organisé par le S.E.L. (Santé, Éthique, Libertés), 95 bd. Pinel, 69677 BRON Cedex. Lieu : Bibliothèque municipale de la Part-Dieu. *Rens.* 72.35.87.10/20. - *Fax* 72.35.87.40.

**La confiance, au jour le jour**, par Elyane ALLEYSSON, jeudi 18 avril de 19h à 22h, organisé par l'IFAT-Lyon (Institut Français

d'Analyse Transactionnelle), 19 rue C. Michut, 69100 VILLEURBANNE. Lieu : même adr. Tarifs : 60F, étu. 30F.

**La prise en soin des troubles précoces de la maladie d'alzheimer**, par Annick AGNIEL, psychologue clinicienne, Hôpital de Jour des Charpennes, jeudi 14 décembre de 14h30 à 16h, organisé par Eleusis, rue des Sources, 69280 MARCY L'ÉTOILE. Lieu : même adr. Entrée gratuite, inscrip. préalable souhaitée. *Rens.* 78.44.22.99.

**Du préjugé au racisme**, par Michel CORNATON, Professeur de Psychologie sociale à l'Université LUMIÈRE-Lyon 2, Directeur fondateur de l'O.R.R.E. (Observatoire Régional du Racisme et des Exclusions), vendredi 3 mai de 14h à 17h, organisé par la Formation Continue de l'Institut de Psychologie, Université LUMIÈRE-Lyon 2, 16 quai Cl. Bernard, 69007 LYON. Lieu : Campus de Bron, 5 av. P. Mendès France, 69676 BRON Cedex. Tarifs : 155F, F.C. 260F. *Rens.* 72.73.06.18. - *Fax* 78.69.72.79.

**Violences et paroles**, par Philippe MEIRIEU, professeur à l'Université LUMIÈRE-Lyon 2, samedi 4 mai à 9h30, organisé par l'ass. « Apprendre », Sciences de l'Éducation, Université LUMIÈRE-Lyon 2, 16 quai Cl. Bernard, 69007 LYON. Lieu : même adr. Tarifs : 30F, étu. 20F. *Rens.* 78.69.71.02. - *Fax* 72.73.34.65.

**Difficultés d'apprentissage de l'écrit : diagnostic chez l'enfant et l'adulte**, par Jean-Marie BESSE, Maître de conférences à l'Université

Lumière-Lyon 2, Directeur du S.I.M.E.F., vendredi 10 mai de 14h à 17h, organisé par la Formation Continue de l'Institut de Psychologie, Université LUMIÈRE-Lyon 2, 16 quai Cl. Bernard, 69007 LYON. Lieu : Campus de Bron, 5 av. P. Mendès France, 69676 BRON Cedex. Tarifs : 155F, F.C. 260F. *Rens.* 72.73.06.18. - *Fax* 78.69.72.79.

**La haine : déchirure sans mémoire et part sacrificielle**, par Catherine MÉNASSÉ, psychologue clinicienne, psychothérapeute, samedi 11 mai de 9h30 à 11h30, organisé par la F.P.P. (Formation à Partir de la Pratique), 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : même adr., amph. 136. Entrée gratuite. *Rens.* 78.69.70.23.

**Les fins de l'analyse de Freud à Lacan**, par Paul-Laurent ASSOUN, samedi 11 et dimanche 12 mai, organisé par le Centre Thomas More, La Tourette, BP 105, 69210 L'ARBRESLE. Lieu : même adr. Tarifs : selon les revenus. *Rens.* 74.01.59.19. - *Fax* : 74.01.47.27.

**Relation soi-niant - soi-nié, « Gai-rire »**, par Jean-Michel JAVOUREZ, jeudi 23 mai de 19h à 22h, organisé par l'I.F.A.T.-Lyon (Institut Français d'Analyse Transactionnelle), 19

rue C. Michut, 69100 VILLEURBANNE. Lieu : Palais du Travail, Place Lazare Goujon, 69100 VILLEURBANNE. Tarifs : 60F, étu. 30F.

**Apprendre par expérience : les modèles de Bion et Winnicott**, par Denis MELLIER, Maître de conférences à l'Université LUMIÈRE-Lyon 2, psychologue clinicien, vendredi 31 mai de 14h à

## CANAL PSY

Institut de Psychologie  
Université LUMIÈRE-Lyon 2  
5, av. P. Mendès France  
69676 BRON Cedex

### Je m'abonne à Canal Psy

pour un an (6 numéros) à partir du mois de .....  
19.....  
et retourne ce bulletin accompagné d'un chèque de :

- 90 F étudiant Lyon 2
- 150 F professionnel

libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université LUMIÈRE-Lyon 2.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Tél : .....

Qualité (étudiant en / profession) :

Les informations contenues dans les diverses rubriques de ce journal ne sont pas de la publicité.

17h, organisé par la Formation Continue de l'Institut de Psychologie, Université LUMIÈRE-Lyon 2, 16 quai Cl. Bernard, 69007 LYON. Lieu : Campus de Bron, 5 av. P. Mendès France, 69676 BRON Cedex. Tarifs : 155F, F.C. 260F. *Rens. 72.73.06.18. – Fax 78.69.72.79.*

## AUTRES RÉGIONS

**3<sup>e</sup> biennale de l'éducation et de la formation**, du jeudi 18 au dimanche 21 avril, organisé par l'A.P.R.I.E.F. (Ass. pour la Promotion des Recherches et des Innovations en Éducation et formation), 16 bd. Garibaldi, 75015 PARIS. Tarifs : 500F

(province) ou 700F (Paris), étu. 400F, F.C. 1500F. *Rens. (1) 39.17.27.54. – Fax 39.17.27.90.*

**Jeunesse et création. Affirmation, ruptures, devenirs**, jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 avril, organisé par la S.F.P.E. (Société Française de Psychopathologie de l'Expression), Service Universitaire de Psychiatrie et Psychologie Médicale, Hôpital La Grave, Plage Lange, 31052 TOULOUSE Cedex. Lieu : FIGEAC. Tarifs : 600F, étu. 300F. *Rens. 61.77.78.46. – Fax 61.77.79.02.*

**La problématique de l'adolescent dans une perspective**

**trigénérationnelle**, par Maurizio ANDOLFI, pédo-psychiatre, vendredi 10 mai de 10h à 17h30, organisé par l'Institut d'Études Systémiques, 1 Le Hameau, B.P. 11, 77590 CHARTRETTES. Lieu : PARIS. Tarif : 400F. *Rens. (1) 64.87.10.13. – Fax (1) 60.60.39.46.*

**L'argent des vieux, les vieux et l'argent**, mardi 14 et mercredi 15 mai, organisé par l'U.N.O.P.A. (Union Nationale des Offices de Personnes Agées), 52 rue Libergier, B.P. 2089, 51073 REIMS Cedex. Lieu : Futuroscope de Poitiers, JAUNAY-CLAN. Tarifs : 1000F (repas inclus), étu. 100F. *Rens. 26.88.40.86. – Fax 26.40.55.20.*

**L'hystérie et son traitement**, mercredi 22 mai à 21h15, organisé par les Séminaires Psychanalytiques de Paris, 62 rue de Seine, 75006 PARIS. Lieu : Cité Universitaire, 19 bd. Jourdan, 75014 PARIS. *Rens. (1) 46.33.32.93. – Fax (1) 46.47.60.66.*

**L'eau, espace de liberté, de développement et de soins chez l'enfant**, jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 mai, organisé par le P.E.P. Formation, imm. P.E.P. Lupino, 20600 BASTIA. Lieu : C.A.M.S.P., Résidence Impériale, 20600 BASTIA. Tarif : 1200F. *Rens. 95.33.49.46. – Fax 95.58.02.43.*

## Formation Continue de l'Institut de Psychologie

Séminaire francophone sur le concept de démence sénile :  
rencontre avec des auteurs

*Conduite générale du séminaire* Louis PLOTON, Professeur associé à l'Université LUMIÈRE-Lyon 2. *Public* responsables d'équipes de soins, psychologues, responsables de formations cliniques. *Groupe limité* 60 personnes.

*Objectif* rencontrer des chercheurs faisant autorité dans l'approche de l'évolution vers (et processus) démentiels séniles.

*Durée*: 35 h *Dates* de l'après-midi du lundi 3 juin au vendredi 7 juin.

*Coût*: individuel 1200F prise en charge par l'employeur. 2200

Lundi 3 juin\*

Jeudi 6 juin

Pr Denis Gauvreau      Dr André Wynen  
Directeur scientifique      Président de European  
du programme I.M.A.G.E., Montréal      Union of Independent Hospitals

Mardi 4 juin :

Dr Bernard Croisille  
Neurologue, Lyon

Mme Claudine Montani  
Psychologue clinicienne, Grenoble

Vendredi 7 juin

Pr Maryvonne Cognalons-Nicollet      Pr Italo Simeone  
Sociologue, Genève      Psychiatrie, Lausanne

Mercredi 5 juin

Dr Christian de Saussure  
Psychiatre, Genève

Dr Louis Ploton  
Gérontologue, Lyon

\* Cette conférence sera éventuellement ouverte aux personnes intéressées indépendamment d'une participation au séminaire. Elle se déroulera de 14h



Formation Continue de l'Institut de Psychologie  
Département Formation en Situation Professionnelle  
Université LUMIÈRE-Lyon 2, 16, quai Claude Bernard 69007 Lyon  
Programmes, renseignements et inscriptions : t01. 72.73.06.18. et fax 78.69.72.79.

D  
U



C  
O  
O  
Q

### Formation en session résidentielle

La session résidentielle, comme toutes les situations proposées par le C.E.F.F.R.A.P. (Cercle d'Études Françaises pour la Formation et la Recherche Active en Psychologie – Dynamique de la personnalité et des groupes humains) offre aux participants l'occasion d'un travail personnel qui vise à éclairer les effets de l'inconscient dans une situation groupale.

Sa durée est de cinq jours (du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet à Vaucresson). Les participants vivent sur place et les temps « hors séance » font partie intégrante de l'expérience. Ce cadre assure une coupure avec la vie quotidienne habituelle. Son dispositif comporte une alternance de petits groupes (séances de psychodrame) et de grands groupes réunissant l'ensemble des participants et des moniteurs. L'alternance permet d'expérimenter et d'explorer, entre autres, des effets de rythme, de rupture et de transition par le passage d'une situation à l'autre, au groupal et à l'institutionnel.

Moniteurs : Anne-Marie Blanchard, Catherine Desvignes, René Kaës, Jean Muller, Olivier Nicolle, Jacqueline Swysen.

Renseignements : C.E.F.F.R.A.P., 3 place Édouard Renard, 75012 PARIS – Tél. (1) 43.40.16.09.

### Consultation sur l'information et l'orientation des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle

Le Sénat a autorisé sa commission des affaires culturelles à créer une mission d'information sur l'information et l'orientation des étudiants des premiers cycles universitaires. Cette mission a lancé une consultation sur Internet depuis le 19 février 1996, auprès des étudiants de premier cycle, comme des personnels enseignants et non-enseignants.

Les contributions sont à adresser au serveur sur Internet : <http://www.senat.fr>

### Ouverture du Café Philosophique de Lyon

Un mois après l'ouverture de son premier Café Internet, s'est ouvert le 9 novembre 1995 le premier Café Philosophique. Un lieu convivial où se retrouvent, autour d'un verre, un public et des philosophes pour échanger et débattre de questions amenées par tout un chacun.

Partis d'Europe du Nord, les cafés philosophiques ont été lancés il y a quelques années en France (Paris) par Marc Sautet, philosophe, et auteur du livre « *Un café pour Socrate* ».

Ce mouvement correspond à un retour de la philosophie sur la scène publique, comme le montrent les succès d'ouvrages comme ceux de Marc Sautet, André Comte Sponville, et le best-seller mondial « *Le monde de Sophie* ».

On pourrait dater ce retour public de « l'amour de la sagesse » (philo sophia) du 9 novembre 1989 : jour de la chute du mur de Berlin.

Le Café Philosophique de Lyon a choisi de recréer l'ambiance de l'agora dans un lieu ouvert aux spectacles poétiques et à la littérature : le Carré 30.

Dorino Battistel, enseignant de philosophie, est l'invité permanent, d'autres philosophes le rejoignent régulièrement. Les rencontres ont lieu les deuxièmes jeudis du mois à 20 h 30.

Renseignements : Carré 30, 12 rue Pizay, 69001 LYON – Tél. 78.39.74.61.

### Hommage à Dominique Lépine

Dominique Lépine, directeur de recherche au C.N.R.S., joua pendant plus de vingt ans un rôle central dans l'introduction et le développement des méthodes statistiques dans les sciences humaines, en particulier, dans la psychologie scientifique. Il a disparu le 28 juillet 1991.

Monique de Bonis, Jean Requin, Maurice Reuchlin et Henry Rouanet, quelques-uns de ceux qui furent ses plus proches collaborateurs et amis ont réuni et commenté des textes déjà publiés ou inédits de Dominique Lépine. Ils seront édités sous la forme d'un ouvrage d'hommage intitulé : « *Dominique*

*Lépine, théoricien de la dualité* ».

Le financement de sa publication fera appel à une souscription de 200F (chèque libellé à l'ordre de J. Requin accompagné de l'adresse postale complète).

Renseignements : C.N.R.S. – L.N.C., 31 chemin Joseph Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 9 – Tél. 91.16.41.30. ou 91.16.41.31. – Fax 91.77.49.69. – E-mail : [requin@Inf.cnrs-mrs.fr](mailto:requin@Inf.cnrs-mrs.fr)

### Isotopes

*Isotopes* s'affirme avec insistance comme la revue du Pôle Universitaire Lyonnais (P.U.L., à ne pas confondre avec les P.U.L., Presses Universitaires de Lyon). Le premier numéro de 1996 (sortie en mars) rassemble des reportages issus de six établissements différents du Pôle Universitaire Lyonnais. Il s'agit de présenter chaque trimestre au grand public l'image de la recherche universitaire de l'agglomération lyonnaise, tant dans les domaines des sciences et de la technique que dans le domaine des sciences humaines.

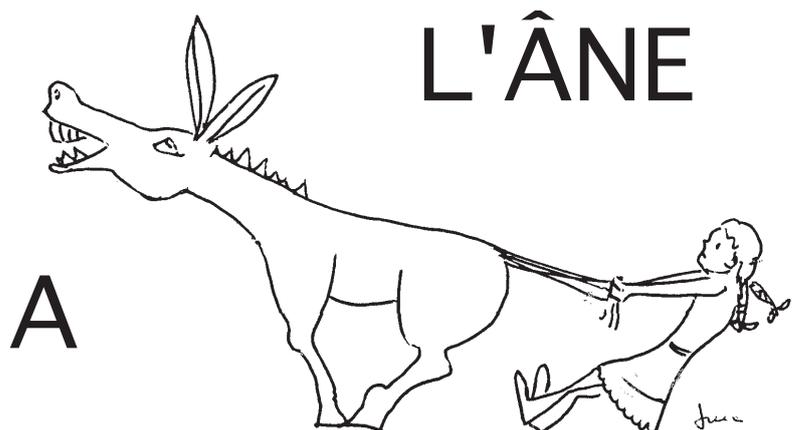
Le numéro : 35F, abonnement d'un an : 120F.

Renseignements : *Isotopes*, 43 bd. du 11 novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE Cedex – Tél. 72.44.80.38. – Fax 72.43.12.39.

### Psychopathologie sociale de l'exil

Le département de Psychologie sociale, dans le cadre de son séminaire de recherches *Liaisons et déliaisons sociales* propose une série de conférences un vendredi par mois, autour de grands thèmes. Le dernier des trois grands thèmes, *Psychopathologie de l'exil*, sera abordé par Fethi Benslama, psychanalyste, le 12 avril, Robert Berthelot, psychiatre, le 3 mai et enfin Marie-Rose Moro, ethnopsychiatre, le 7 juin. Ces rencontres ont lieu de 18h30 à 20h30 au C.N.D.T., 14 av. Berthelot, 69007 LYON. Entrée gratuite.

Renseignements : 78.77.24.23. (du lundi au jeudi).



A

L'ÂNE

# *L'intime et l'universel*

## *symbolisations dans la création*

Organisé par le Centre de Recherches en Psychologie et Psychopathologie Cliniques sous la direction de Bernard Chouvier, le colloque sur « l'intime et l'universel-symbolisation dans la création » s'est déroulé les 2 et 3 février derniers sur le campus de Bron.

Cette manifestation qui a rencontré un vif succès auprès d'un public nombreux (près de 500 personnes...) avait joint le geste à la parole puisqu'elle accueillait, parallèlement aux conférences, une série d'expositions et de présentations d'œuvres par leurs auteurs. Deux journées rythmées par la tenue de forum ont permis d'explorer, sous différents angles le « paradoxe » de la création, qui se veut à la fois production de l'intime du créateur, et valeur reconnue par un public, tendant donc de ce fait à l'universel.

En ouvrant à proprement parler la discussion, après les présentations liminaires, André Green lui a donné d'emblée sa dimension anthropologique et culturelle, en interrogeant la création dans son rapport au divin. Comment entendre la parole des Dieux ? Comment adresser la parole aux Dieux ? Si le divin se présente comme l'« autre côté du sexuel », c'est bien par cette parole qu'il importe de questionner la place de l'autre dans la création.

Daniel Payot lui répondait en philosophe, confrontant Adorno aux sonnets de Michel Ange. L'esthétique engagée par le mouvement de la création ne peut faire abstraction d'une éthique qui en porte le sens, et dessine sa relation à l'autre, entre l'identique et le non-identique.

Deux ouvertures brillantes, donc, pour cette première matinée présidée par René Roussillon et poursuivie par quatre forums dans lesquels ont pu circuler les participants, entre les thèmes de l'écriture, de l'histoire, de l'intersubjectivité et de la formation.

La matinée du samedi, dont René Kaës présidait les travaux, a entendu successivement les conférences de Jean Guillaumin et Bruno Gelas. René Kaës avait tenu, en ouverture, à revenir sur la question de l'éthique évoquée par D. Payot, pour rappeler la figure centrale de Bataille dans une esthétique de la transformation. L'intime universel ne serait-il pas perceptible, dans sa dimension paradigmatique, dans le processus de

reconnaissance du visage, encore énigmatique au plan scientifique ?

C'est l'angle du jugement, opposé à la croyance, que Jean Guillaumin avait quant à lui choisi pour structurer sa conférence. Un jugement porteur de multiples expériences esthétiques, qui sont analysables comme autant d'expériences intimes mettant en jeu la pulsion de mort. Quant à Bruno Gelas, en suivant le fil de la muse, il suspendit l'assistance sous le charme d'une réflexion axée sur les modalités de l'inspiration.

Il appartenait à Julia Kristeva et Jacques Hochmann, dans une séance sous la présidence de B. Chouvier, de terminer ce cycle de présentations. La première témoigne à son habitude de son intelligence provocante, contraignant à une prise en compte exigeante des expériences de sensorialité esthétiques, pour proposer l'hypothèse qu'elle défend dans son dernier ouvrage d'une « caverne de la sensorialité » comme matrice des expériences esthétiques. Jacques Hochmann, quant à lui, présenta, avec tout autant d'élégance et de clarté une réflexion stimulante dans la clinique de l'autisme à partir d'un cas clinique mettant directement en jeu la problématique de la création.

Un débat d'ensemble (exclusivement masculin comme le fit remarquer la salle, Julia Kristeva étant partie...) reprit pour conclure les principaux thèmes mis en débat au cours de ces deux journées.

Outre les remerciements à la Mairie de Lyon pour sa réception, à l'Hôtel de Ville, une mention particulière, et des remerciements appuyés, pour la fondation Léa et Napoléon Bullukian, de Champagne-au-Mont-d'Or, qui avait accepté de coupler à cette manifestation – une exposition du peintre Mathieu Klossowki. C'est donc dans le cadre de cette fondation que le lendemain du Colloque, certains conférenciers ont pu débattre avec un public différent, et en présence du peintre, des voies énigmatiques de la création.

**Bernard CHOUVIER**  
**Jean MENECHAL**

Centre de Recherches en Psychologie  
et Psychopathologie Cliniques  
Université LUMIÈRE-Lyon 2



**CANAL PSY**

Institut de Psychologie  
5, av. P. Mendès France  
69676 BRON Cedex  
Tél. 78.77.24.54.  
Fax. 78.77.43.46.

**Directeur de la publication :** Éric FROMENT, Président de l'Université – **Directeur délégué :** Alain-Noël HENRI  
**Rédaction :** Catherine BONTE, Albert CICCONE – **Conception et réalisation :** Gaëlle CHEVRIER

Journal édité par l'Institut de Psychologie – Département Formation en Situation Professionnelle  
Imprimé par l'Atelier (Oullins)

ISSN 1253-9392 – Commission paritaire n° 3088 ADEP

**Le journal est en vente**

**dans les secrétariats de psychologie** – à Bron : 3ème cycle (salle 126 K), C.F.P. (salle 35 K), C.R.P.P.C. (salle 134 K)  
– en centre ville : F.P.P. (salle 116 D, 16 quai C. Bernard, Lyon 7ème)  
**et à la Librairie Berthezène**, Campus de Bron, bâtiment K